

SELON LE DÉPUTÉ J.-P. CHARBONNEAU

Québec discrédite à dessein les assistés sociaux

■ QUÉBEC — Le gouvernement Bourassa fait exprès pour discréditer les assistés sociaux dans l'opinion publique, croit le député péquiste de Verchères Jean-Pierre Charbonneau.

NORMAN DELISLE
de la Presse Canadienne

« Cela fait partie de la stratégie de communications du ministre responsable du dossier, Pierre Paradis », a affirmé M. Charbonneau lors d'une entrevue à la Presse Canadienne.

Selon le député, le gouvernement espère ainsi que sa nouvelle politique à l'endroit des assistés sociaux soulèvera moins de remous dans l'opinion publique.

M. Charbonneau a signalé qu'en lançant les visites à domicile des inspecteurs de l'aide sociale en mai dernier, M. Paradis avait laissé entendre qu'il y avait des erreurs dans près de 20 p. cent des dossiers d'aide sociale.

En réalité, c'est 20 p. cent d'erreurs uniquement chez les gens visités. Mais comme on ne visite qu'un petit nombre d'assistés, on peut évaluer à moins de un p. cent les cas de fraude, estime M. Charbonneau. Ce sont là des précisions et des nuances que le ministre Paradis n'a pas cru bon apporter.

M. Charbonneau a dénoncé également le peu d'empressement mis par le gouvernement à rétablir les faits après qu'un quotidien québécois ait publié une série d'articles sur les assistés sociaux et les façons de frauder l'aide sociale.

« Des agents du ministère sont à la source de cette série d'articles et le ministre Paradis a laissé faire cela », croit le député Charbonneau. « Le gouvernement veut consolider l'idée dans l'opinion publique que les assistés sociaux sont des fraudeurs ».

Des cas
M. Charbonneau a soutenu que le gouvernement devrait plutôt s'attarder à revoir le régime fiscal de façon à encourager les assistés sociaux à retourner sur le marché du travail.

Le député de Verchères a cité les exemples suivants :
— un assisté social marié avec deux enfants qui trouve un emploi au salaire minimum de \$4

l'heure n'améliorera à peu près pas son sort. Par rapport aux prestations d'aide sociale, ses revenus augmenteront de \$33.20 pour une semaine de 40 heures de travail, soit un gain horaire net de \$0.83.

— dans le cas d'une assistée sociale de famille monoparentale et mère d'un jeune enfant, un retour sur le marché du travail au salaire minimum se traduira par une augmentation de ses revenus hebdomadaires de \$47.60, soit \$1.19 l'heure.

« Cela explique pourquoi trois familles monoparentales sur quatre dont le chef a moins de 30 ans sont des bénéficiaires de l'aide sociale », a dit le député de Verchères.

M. Charbonneau a par ailleurs dénoncé la façon dont les visites à domicile étaient effectuées par les inspecteurs de l'aide sociale.

La Commission des droits de la personne et l'Assemblée des évêques du Québec ont condamné ces pratiques, a-t-il rappelé.

Ainsi, les inspecteurs qui pénètrent chez une assistée sociale ont des instructions de vérifier s'ils ne verraient pas des outils de coiffure, des jouets ou des piles de linge, supposant par là que cette personne fait de la coiffure, garde des enfants ou fait des travaux de couture d'une façon irrégulière.

« Cette façon de procéder est inacceptable », d'après le député.

Solutions

L'opposition péquiste a l'intention d'amener l'Assemblée nationale à débattre de la question dès la rentrée parlementaire prévue pour le 21 octobre.

Selon M. Charbonneau, le Parti québécois estime que toute réforme du régime d'aide sociale doit s'accompagner d'une réforme de la fiscalité pour que les assistés sociaux soient incités à retourner au travail.

M. Charbonneau estime que même les programmes mis en place en 1985 pour inviter les bénéficiaires de l'aide sociale à faire des stages en entreprises ou à retourner aux études sont insuffisants.

SELON UN SONDAGE DECIMA-MACLEAN'S

59 % des Canadiens veulent un nouveau premier ministre

■ OTTAWA (PC) — Deux ans à peine après l'écrasante majorité obtenue par les conservateurs aux élections de septembre 1984, un sondage indique que trois Canadiens sur cinq croient que M. Brian Mulroney devrait être remplacé au poste de premier ministre.

Parallèlement, le sondage, mené par Decima Research pour le compte de la revue Maclean's, fait ressortir que la majorité de l'électorat n'accorde pas un appui ferme à l'un ou l'autre des partis ou de leur chef.

À la lumière des résultats, publiés aujourd'hui dans un dossier spécial du magazine, le président du conseil d'administration de Decima, M. Allan Gregg, a exprimé l'opinion que les six prochains mois seront cruciaux pour le gouvernement et les partis d'opposition.

Le sondage, dont la marge d'erreur est évaluée à trois p. cent, met en évidence une tendance à la méfiance des électeurs à l'égard des conservateurs et soulève des doutes quant à la capacité des deux autres partis d'opposition de faire mieux.

Quelque 1 500 foyers canadiens ont été rejoints par téléphone les 18 et 19 août derniers. Cinquante-neuf p. cent des répondants ont affirmé que le Canada avait besoin d'un nouveau premier ministre. Mais le sondage indique aussi que le degré d'indifférence à l'égard des trois leaders de parti est deux fois plus grand que l'engagement des électeurs auprès de l'un d'entre eux.

Nez à nez

M. Mulroney et le chef néo-démocrate Ed Broadbent ont récolté chacun 21 p. cent auprès des répondants lorsqu'ils ont été invités à juger de la capacité des leaders politiques à occuper la fonction de premier ministre. Le chef libéral John Turner, dont le parti a obtenu seulement 28 p. cent des votes aux élections de 1984 — un record —, suivait avec 16 p. cent dans le sondage Maclean's-Decima.

Invités à suggérer des candidatures au poste de premier ministre, 30 p. cent des personnes interrogées y sont allés de leur proposition. Parmi les 56 candidats proposés, celui dont le nom

a été le plus souvent mentionné est Jean Chrétien, battu par M. Turner lors de la course au leadership libéral au printemps 1984. Douze p. cent des répondants ont suggéré sa candidature.

Venait ensuite l'ex-premier ministre Pierre Trudeau, à qui M. Turner a succédé, avec quatre p. cent.

L'évaluation des trois leaders de parti a été établie à partir de questions portant sur la performance de M. Mulroney et de réponses indiquant que MM. Turner ou Broadbent pourraient mieux s'acquitter de la tâche.

Aucun parti n'a réuni suffisamment d'appui dans le sondage pour prétendre détenir la tête. En fait, Decima croit que la popularité des trois partis se situerait autour des 30 p. cent, une fois prise en considération la marge d'erreur du sondage.

Appelés à dire pour quel parti ils voteraient à l'occasion d'une élection fédérale — ou pour lequel ils auraient tendance à voter —, 35 p. cent ont choisi les libéraux, 31 p. cent les conserva-

teurs et 24 p. cent le Nouveau Parti démocratique. Les autres 10 p. cent ont refusé de répondre, ont indiqué qu'ils ne voteraient pas ou ont nommé un autre parti.

Au Québec, M. Turner arrive troisième derrière MM. Mulroney et Broadbent. Seulement 12 p. cent des répondants québécois ont estimé que M. Turner ferait un meilleur premier ministre. Vingt-trois p. cent ont appuyé M. Broadbent et 24 p. cent M. Mulroney. M. Jean Chrétien a quant à lui obtenu deux p. cent.

Maclean's affirme en conclusion que la défection à l'égard des conservateurs est principalement attribuable à une perte de confiance en M. Mulroney.

Interrogé à ce sujet dans une entrevue accompagnant le sondage, M. Mulroney a fait valoir que le président Ronald Reagan et la première ministre Margaret Thatcher avaient eux aussi accusé une perte de popularité après deux ans en fonction, avant de rebondir au scrutin général suivant et remporter les élections.

Une sixième de Dief

L'artiste Eric Knoespel, de la firme Georgetown's Artscast, d'Ottawa, prend moult précautions pour installer sur son torse la tête de M. John Diefenbaker. La statue de bronze de \$150 000 sera la sixième de l'ex-premier ministre canadien ainsi fabriquée.



laserphoto PC

60 avocats liés aux conservateurs obtiennent \$8 millions en contrats

■ OTTAWA (PC) — Le changement de gouvernement à Ottawa il y a deux ans a manifestement permis à certains avocats proches des conservateurs d'augmenter substantiellement leurs revenus, indiquent des chiffres obtenus auprès du ministère de la Justice.

Près de la moitié des \$16,4 millions déboursés auprès de firmes privées par le ministère au cours de l'exercice financier 1985-1986 pour la réalisation de travaux de nature juridique est allé à un groupe sélect de 60 avocats ou bureaux d'avocats — plusieurs d'entre eux bénéficiant de toute évidence de la victoire électorale conservatrice de septembre 1984.

Les listes complètes des paiements effectués aux avocats au cours des deux derniers exercices financiers ont été obtenues du ministère de la Justice en vertu de la Loi de l'accès à l'information.

Celle-ci permet de constater un renversement marqué, d'une année à l'autre, de l'orientation des largesses fédérales dans le domaine juridique.

Quarante des 60 noms inscrits sur la liste des avocats les mieux rémunérés pendant 1985-86 sont de nouveaux arrivants. Les services de plusieurs d'entre eux ont été retenus par le ministère de la Justice dans les mois qui ont immédiatement suivi l'élection du gouvernement Mulroney.

Pendant ce temps, 26 des 46 avocats et bureaux d'avocats qui étaient sur la liste des mieux rémunérés en 1984-85 ont vu leurs revenus en provenance d'Ottawa

tomber sous les \$50 000 l'année suivante. La majorité de ceux tombés en disgrâce avaient été désignés par les gouvernements libéraux précédents.

Loyaux conservateurs

Deux exemples observés à Terre-Neuve illustrent les changements qui accompagnent souvent l'arrivée au pouvoir d'un nouveau gouvernement.

Les services du bureau Aylward, Morris and Pittman, de Saint-Jean, ont été retenus quelques jours seulement après l'élection des conservateurs. Le cabinet a réalisé des travaux d'une valeur de \$15,597 dans les derniers mois de l'exercice financier 1984-85. L'année suivante, ses revenus de source fédérale grimpaient à \$91,926.

Le bureau était dirigé par Fintan Aylward, un ex-partenaire juridique du ministre John Crosbie et un conservateur de longue date nommé subseqüemment par Ottawa à un poste de juge à la Cour suprême de Terre-Neuve.

Tandis qu'Aylward, Morris and Pittman commençait à bénéficier de sa filiation conservatrice, des cabinets autrefois favorisés par les libéraux, comme Dicks and Associates et Corner Brook, voyaient progressivement fondre leurs revenus fédéraux.

Dicks and Associates avaient obtenu \$82,932 du ministère de la Justice en 1984-85. L'année suivante, ses revenus chutaient à \$15,779, avant de s'effacer complètement.

Le cas de Terre-Neuve n'est pas unique en son genre. Des changements d'une année à

l'autre dans les listes dressées par la PC sont également notables au Nouveau-Brunswick, au Québec, en Ontario et en Colombie-Britannique.

Au Québec

Quelques-uns des avocats ou cabinets les mieux rémunérés en 1985-86 avaient été désignés par les libéraux pour s'occuper de causes civiles. Ces dernières, contrairement aux causes criminelles, s'étirent souvent sur plusieurs mois et même parfois sur plusieurs années. Raynold Langlois, de Québec, et Richard Good, de Winnipeg, sont dans cette situation. On peut présumer en conséquence que les avocats privilégiés par les conservateurs s'occuperont de plus en plus de causes civiles.

M. Langlois, spécialiste en droit constitutionnel, a touché du gouvernement la somme de \$485,418 en 1985-86, surtout pour ses travaux réalisés relativement aux problèmes juridiques causés par la mousse isolante d'urée formaldéhyde (MIUF).

Outre M. Langlois, huit autres avocats ou cabinets québécois ont touché au moins \$50,000 du ministère fédéral de la Justice en 1985-86.

Ils s'agit de Yves Bernatchez (\$53,636) et Levasseur, Ouellet (\$53,129), de Québec; Victor Nabhan (\$55,058), de Sainte-Foy, et Jean Sirois (\$277,426), de Sillery.

Quatre bénéficiaires sont montréalais: Vincent F. Lefebvre (\$225,054), Pierre Bourque et François Garneau (\$208,735), Joseph Nuss (\$104,874) et Stikeman, Elliott (\$71,920).

Libre-échange: une quatrième ronde

■ Les négociations sur le libre-échange reprennent aujourd'hui.

Le négociateur américain Peter Murphy et son équipe arriveront à Ottawa ce matin pour y amorcer une quatrième ronde de pourparlers avec leurs homologues canadiens dirigés par Simon Reisman.

Après des séances de négociation en après-midi et en soirée, les spécialistes doivent se diriger vers le domaine fédéral de Lac Meech, dans les collines de la Gatineau, où ils pourront travailler dans une atmosphère plus détendue, loin des téléphones et des fonctionnaires.

Les deux équipes seront de retour à Ottawa jeudi après-midi, pour une autre séance de pourparlers aux bureaux de M. Reisman, près de la Colline parlementaire.

L'accès à l'égalité

■ C'est à compter d'aujourd'hui que s'applique le nouveau règlement sur les programmes d'accès à l'égalité édicté en vertu des dispositions de la Charte québécoise des droits et libertés.

Réclamé par les groupes féministes, les communautés culturelles, les handicapés et les autochtones, ce règlement a pour principal objectif de corriger des situations de discrimination dont seraient victimes certaines personnes.

Ce règlement s'applique aux personnes et institutions qui élaborent, implantent ou appliquent des programmes d'accès à l'égalité lorsque la Commission des droits de la personne le recommande ou lorsqu'un tribunal l'ordonne. Les programmes gouvernementaux en sont exclus puisque la Loi de la fonction publique contient déjà des dispositions sur les modalités d'implantation de tels programmes.

Le règlement prévoit qu'un tel programme doit contenir des objectifs précis et des mesures concrètes pour corriger les effets de la discrimination, un échéancier et des moyens de contrôle. En plus, l'employeur ou l'institution doit en confier l'application à une personne en autorité et prévoit l'envoi d'un rapport annuel à la Commission des droits de la personne.

Une visite de Prague

■ Le premier ministre tchécoslovaque, M. Lubomir Strougal, a quitté hier matin Prague pour le Canada, où il doit effectuer une visite à l'invitation de son homologue canadien, M. Brian Mulroney, annonce l'agence CTK.

M. Strougal est accompagné du ministre des Transports, M. Vladimir Blazek, de celui du Commerce extérieur, M. Bohumil Urban, et du vice-ministre des Affaires étrangères, M. Jaromir Johanes, indique CTK selon laquelle cette visite doit « contribuer à l'approfondissement et l'élargissement des relations politiques, économiques et culturelles entre les deux pays ».

SONDAGE GALLUP

BREVETS PHARMACEUTIQUES

Les changements à la loi pourraient se buter à l'opinion publique

■ Les modifications projetées à la loi sur les brevets en vue de protéger les compagnies qui produisent de nouveaux médicaments se buteront peut-être à l'opinion publique.

C'est ce qui ressort d'un récent sondage Gallup au cours duquel on a posé aux électeurs la question suivante : « Il y a des gens qui pensent qu'une compagnie pharmaceutique qui a dépensé temps et argent pour la mise au point d'un nouveau médicament devrait être protégée en vue d'obtenir un prix de vente plus élevé pendant une période d'au moins dix ans. »

« D'autres croient que le nouveau médicament devrait être disponible immédiatement pour tout le monde, à bas prix, sous désignation générique ou sans nom. »

« Qu'en pensez-vous? Devrait-on accorder protection à la compagnie pharmaceutique ou devrait-on mettre immédiatement une version à prix modique à la disposition du public? »

Les résultats du sondage démontrent que moins d'un tiers des Canadiens (32 p. cent) croient que les compagnies pharmaceutiques doivent être protégées. Plus de la moitié (57 p. cent) sont d'opinion qu'une nouvelle version à prix modique doit être immédiatement disponible tandis que 11 p. cent n'ont pu se prononcer.

Les personnes demeurant dans des foyers au revenu annuel de moins de \$20 000 ont opté dans la proportion de plus de deux contre une pour une disponibilité immédiate plutôt que pour la protection des compagnies. Par ailleurs, l'opinion est à peu près également partagée chez les familles au revenu annuel de \$40 000 et plus.

Les résultats du sondage sont fondés sur des entrevues personnelles à domicile, effectuées du 7 au 9 août, auprès de 1 029 adultes âgés de 18 ans et plus. Pareil échantillon est précis à quatre points près, 19 fois sur 20.

Revenu familial

	National	Moins de \$20 000	\$20 000- \$30 000	\$40 000 et plus
La compagnie pharmaceutique doit être protégée.....	32%	24%	28%	48%
Le nouveau médicament doit être immédiatement disponible	57	63	63	47
Ne peuvent dire.....	11	13	9	6

L'addition des pourcentages ne donne pas toujours 100, les chiffres ayant été arrondis.

Mulroney au stade

En toutes choses, Brian Mulroney a les réflexes d'un homme politique. Ainsi, alors qu'il s'entretenait samedi soir au Stade olympique avec quelques reporters à l'issue du programme double entre les Expos et les Padres de San Diego, le Premier ministre a confié que son préféré cette année chez les Montréalais est le joueur de champ gauche Tim Lincecum.

Pourquoi? demande un chroniqueur sportif. Parce que, répond le chef du gouvernement, cet homme fait preuve d'une admirable résistance, d'une grande capacité de récupération. Malgré les difficultés qu'il a connues (allusion à la cocaïnomanie passée de l'athlète) Lincecum a surmonté l'adversité. Il est de plus en plus impressionnant aujourd'hui.

Sans le dire — si seulement il en était conscient — M. Mulroney faisait ainsi un parallèle discret avec son gouvernement en proie à une certaine déception populaire. Comme Tim Lincecum, il se croit parfaitement capable de vaincre les obstacles qui gênent la marche de son équipe après deux ans de pouvoir. Comme Tim Lincecum, il est convaincu qu'un nouveau départ s'annonce pour lui, qui sera inauguré le 1er octobre par le discours du trône de la 2^e session de cette législature.

Québécois de souche irlandaise, bagarreur quand il le faut, le Premier ministre est homme à gagner une bataille en apparence compromise. Depuis la réunion du comité des priorités du Cabinet, à Saint-Jean de Terre-Neuve la semaine dernière, les correspondants qui l'accompagnent décèlent les signes d'une reprise, en tout cas d'une volonté mieux affirmée d'affronter sans détour les vrais problèmes.

L'un des défis qu'il doit relever tient au langage: autant dans ses entretiens informels que dans ses discours publics, le Premier ministre atteindra mieux ses objectifs s'il bannit de son vocabulaire les ambiguïtés et les formules imprécises.

Ainsi, quand il signale — à juste titre — le retour du French Power au sein du gouvernement, il lui faudra désormais préciser que ces mots désignent, non pas un complot de la francophonie canadienne pour dominer le Canada et rejeter les anglophones à la mer, mais plutôt une présence plus forte des meilleurs éléments québécois à l'intérieur du Cabinet, une présence qui s'impose par la compétence (au conseil des ministres comme dans la haute fonction publique) sans porter préjudice à la présence non moins réelle du Western Power, de l'Ontario Power et de l'Atlantic Power. Cela va sans dire, pensions-nous. Mais cela ira mieux en le disant dans un pays aussi sensible que le nôtre à la sémantique.

Ajoutons que M. Mulroney, ayant fait une meilleure place aux Québécois lors de son remaniement du 30 juin, vient justement d'accorder à l'Ontario un poids plus important en accueillant dans son entourage des hommes dont les seuls noms évoquent la puissance de la machine conservatrice dans la province voisine: Dalton Camp, prestigieux commentateur et ancien président du PC, le sénateur Norman Atkins, spécialiste des communications comme le premier, et Norman Spector, pour les affaires constitutionnelles et fédérales.

Le défi primordial du Premier ministre touche l'ensemble de la population, plus particulièrement les électeurs des provinces moins fortunées. Comme la plupart des spécialistes, comme la Commission MacDonald, les conservateurs se rendent compte après deux ans qu'il ne suffit pas de distribuer de généreuses subventions pour résoudre les difficultés des régions défavorisées du pays, Québec compris. À ce chapitre, Sinclair Stevens avait échoué dans ses politiques de lutte contre les disparités régionales.

À ce propos, M. Mulroney a indiqué que son gouvernement laisserait aux régions la responsabilité de définir elles-mêmes leurs besoins et les solutions qu'elles jugent plus urgentes. Cette formule, précisée depuis longtemps par le Québec, risque cependant de se révéler plus coûteuse pour un gouvernement qui s'efforce, avec quelque succès jusqu'ici, de réduire le déficit.

En revanche, le gouvernement ne pourra que décevoir davantage les provinces éprouvées par le chômage s'il n'arrive pas à relancer l'emploi, non pas à Toronto, mais à Edmonton, à Fredericton, à Matane et à Saint-Jean de Terre-Neuve.

Michel ROY

Un tamis aux larges trous

Il est bien connu que le gouvernement canadien n'a pas été le dernier à se ranger dans le camp de l'apartheid en Afrique du Sud et à se montrer très critique du comportement de Pretoria.

M. Brian Mulroney et son ministre des Affaires extérieures, M. Clark, ont poussé la conviction jusqu'à intervenir personnellement auprès du premier ministre de Grande-Bretagne, Margaret Thatcher, dans la pensée de recruter une alliée de poids au point de vue de tous ceux qui demandent avec insistance l'application de sanctions économiques sévères à l'encontre du gouvernement de M. Botha.

Leur mission à Londres, lors de la récente rencontre de sept pays du Commonwealth, n'a pas été couronnée d'un plein succès, la Dame de fer modifiant très peu sa position initiale.

Pendant que de nouveaux excès ajoutent à la liste des morts dans ce qui ressemble de plus en plus à une guerre civile (notamment à Soweto la semaine dernière), on peut débattre à l'infini de l'efficacité des sanctions. Ce n'est pas notre propos.

La question est la suivante: partisan des sanctions, le Canada a-t-il, vis-à-vis de l'Afrique du Sud, une politique affectée d'un solide coefficient de crédibilité? Ou faut-il supposer, au contraire, que la politique d'Ottawa relève plus de l'habileté que de la franchise transparente?

Mercredi dernier, dans le port de Montréal, la police a arrêté six manifestants qui protestaient contre le déchargement d'uranium provenant d'un territoire sous contrôle de l'Afrique du Sud.

Il y a bien des façons de protester et les plus voyantes (celles qui intéressent au plus haut point les médias électroniques) ne sont pas forcément celles qui donnent le plus de résultats. Dans le cas qui nous occupe, qui est celui de l'uranium, il faut admettre que la sévérité professée par le Canada à l'endroit de l'Afrique du Sud comporte pour le moins une drôle d'exception. Il est nécessaire de le souligner.

Le 14 juillet dernier, sans recourir aux méthodes chères à l'association Greenpeace, le directeur d'un groupe d'études juridiques attirait l'attention sur une incongruité qui permet au Canada de raffiner de l'uranium de Namibie (sous contrôle de l'Afrique du Sud) quand une résolution des Nations unies a condamné l'occupation de la Namibie par Pretoria.

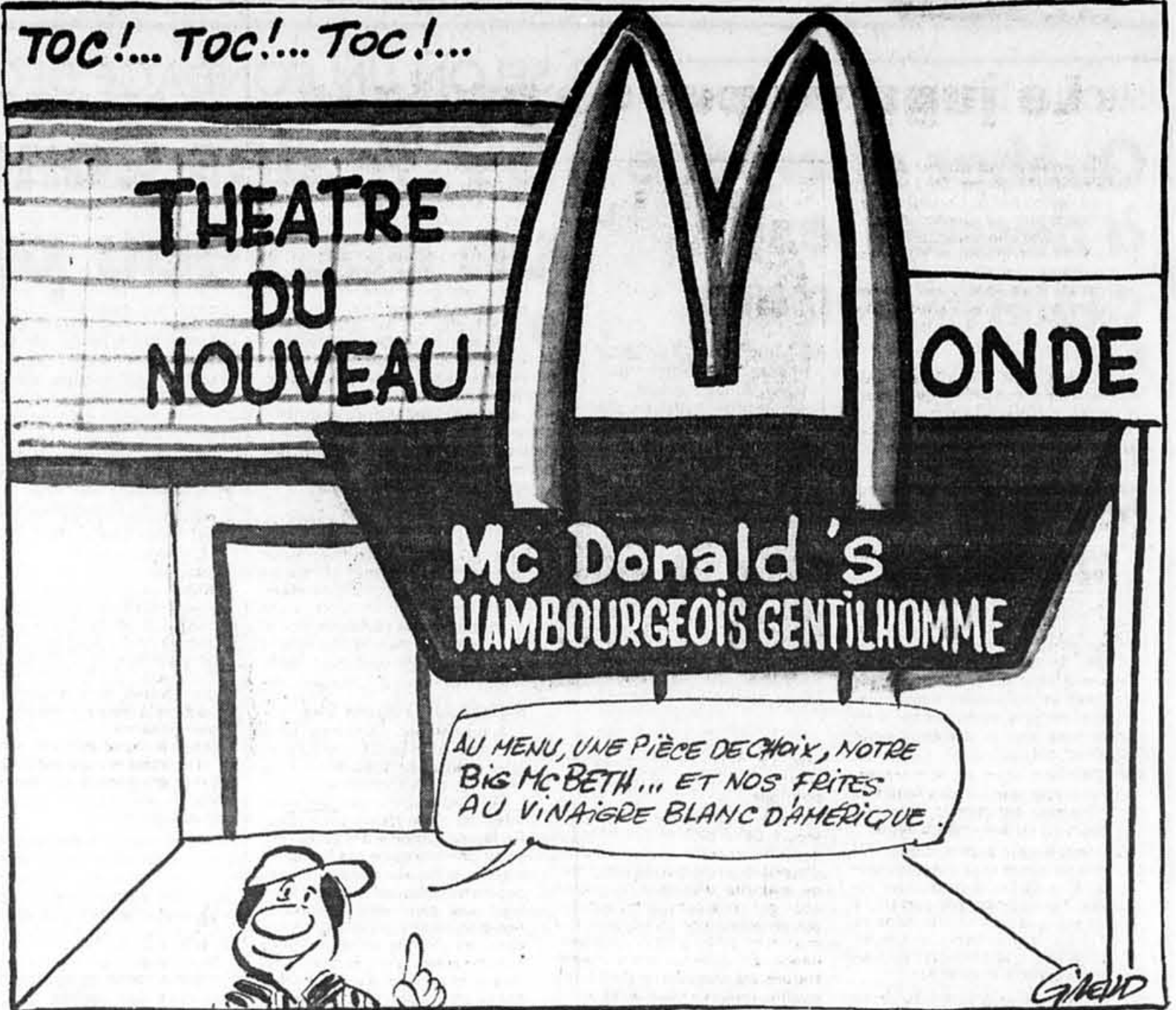
Cet uranium transite par Montréal jusqu'en Ontario, où il est raffiné dans une usine qui est sous contrôle gouvernemental. À quoi il est répondu officiellement que ce manège cessera lorsque les contrats seront parvenus à expiration... en 1988. Entre-temps, il faut bien constater que le tamis des sanctions comporte de larges trous.

Ce n'est pas tout. Dans son édition internationale du 31 août, le *Christian Science Monitor*, dont l'audience est considérable, rappelle que pendant que le premier ministre Mulroney serrait les écouros à la réunion du Commonwealth à Londres, le gouvernement canadien concluait son premier contrat de vente de blé à l'Afrique du Sud. Valeur: huit millions de dollars.

Ce ne sont pas les Noirs d'Afrique du Sud qui élisent le gouvernement canadien. Dans ces conditions, on s'explique sans mal que M. Mulroney se montre plus sensible aux cris des agriculteurs canadiens aux abois qu'aux sermons sur l'apartheid.

Mais, à pousser l'habileté trop loin on finira par n'impressionner que les dupes.

Guy CORMIER



Reprise du 28 août 1984.

(Droits réservés)



(Collaboration spéciale)

Fabienne Larouche

Le problème caché des jeunes filles athlètes

La majorité de l'élite mondiale féminine de tennis se trouve, actuellement, à Flushing Meadow, N.Y., pour participer à l'un des quatre grands tournois majeurs du circuit: le U.S. Open. Elles espèrent toutes briller d'une performance aussi unique que remarquable pour mériter les honneurs d'une victoire.

Or, étrangement, à chaque année, on assiste à de drôles de revirements lors de la tenue de ces tournois: une tête de série qui s'incline devant une dernière classée, des défaites expliquées par la fatigue, le décalage horaire ou l'infecte nourriture. Des motifs qui tiennent beaucoup plus du prétexte que de la vérité, en fait. Car s'ils peuvent dans bien des cas, se révéler justes, dans d'autres, cependant, ils sont l'oeuvre de la timidité et de la pudeur qu'ont certaines athlètes à parler, devant une presse majoritairement composée de journalistes masculins, souvent chauvins et conservateurs, de leur particularité de femme.

A-t-on jamais entendu Chris Evert-Lloyd, Martina Navratilova, Hélène Pelletier ou Gabriela Sabatini expliquer une contre-performance en avouant sim-

plement avoir éprouvé des malaises prémenstruels ou menstruels?

Curieux qu'un phénomène aussi naturel et qui semble avoir des conséquences si tangibles sur les performances sportives demeure le sujet «tabou» du domaine sportif... On parle, ici, de Flushing Meadow mais la question concerne, également, les Olympiques, les championnats mondiaux, les tournois professionnels comme le golf, par exemple. Cela peut faire la différence entre une première et une quatrième place. Pourtant, jamais on n'en entend parler, discuter. Tous les éléments reliés au monde du sport sont traités par les journalistes spécialisés; on se tait, toutefois, sur le syndrome prémenstruel et ses symptômes qui affectent toutes les femmes du monde.

Comment de jeunes athlètes mal informées, mal renseignées, bataillant fort dans des clubs locaux, se débrouillent-elles? Comment se comportent les entraîneurs (la plupart des hommes) lorsque se manifestent ces symptômes chez des filles de 11 ou 12 ans?

La majorité des athlètes féminines de «top niveau» ont, de-

puis une dizaine d'années, la possibilité de jouir de règles contrôlées. Un médecin peut, en effet, retarder ou déclencher le cycle menstruel en modifiant le degré hormonal par un dosage d'oestrogènes.

À l'époque où Joe Maléjac était entraîneur de natation, on pratiquait, plutôt, le système de «pompage» pour débarrasser les athlètes de ces malaises avant et pendant les compétitions. Les techniques ont évolué, bien sûr, et les pilules sont des moyens plus doux de contrer ce problème mais que deviennent les athlètes en perpétuels tournois? Elles en gaveront un nombre incroyable.

Pour beaucoup d'entre elles, le problème ne se pose plus puisque les règles cessent lorsque survient la super-forme. D'abord, parce que le taux de graisse baisse en deçà de 15 p. cent du poids corporel; mais aussi parce qu'en atteignant un certain niveau d'entraînement, les glandes sécrètent une substance appelée endomorphine qui, semble-t-il, agit sur le cycle menstruel. Les marathoniennes n'ont pratiquement jamais de règles et les athlètes en entraînement intensif, non plus.

Le problème devient tout au-

tre, cependant, pour de jeunes nageuses ou de jeunes gymnastes de 14 ou 15 ans. Comment réagissent-elles en compétition internationale à ces maux de ventre? Il est évident qu'on assistera à une diminution des performances sportives due à un manque de concentration. Doit-on alors prescrire la pilule qui annihilera tous ces pénibles effets secondaires?

Jusqu'où peuvent, moralement, aller les médecins et les entraîneurs pour garantir de hautes performances sportives? Jusqu'où peut-on aller pour éviter une contre-performance dans une finale du 100 mètres? Quels sont les paramètres à respecter dans l'influence du cycle menstruel? Comment combler l'injustice dont certaines sont victimes parce qu'ayant des règles trop douloureuses?

Toutes des questions ouvertes qu'on ne soulève pas. Toutefois, on doit se demander quelles conséquences peuvent avoir sur la santé ces pilules prises en grande quantité surtout chez de toutes jeunes adolescentes.

On doit pouvoir traiter publiquement de ces questions pour ne pas sacrifier la santé de jeunes au profit de performances sportives.

POINT DE VUE

Vinaigre et miel

Le cinquantenaire de la «Casa d'Italia», récemment célébré, est une occasion de prendre conscience, une fois de plus, de l'importance réelle, pour le Québec, de cette minorité d'origine italienne.

ANDRÉ LUCHAIRE
collaboration spéciale

Le grand public ne la connaît sans doute que par son quartier pittoresque, ses manifestations folkloriques locales (générallement religieuses) et, malheureusement aussi, par le souvenir d'une polémique linguistique qui faillit dégénérer en guerre ethnique. Comme trop souvent des faits limités à l'origine ont été déformés par les médias et abusivement généralisés.

L'aspect belliqueux de la question linguistique n'a jamais dépassé St-Léonard, et le reste de la communauté italienne n'a bougé que pour exprimer son

attachement à l'apprentissage de l'anglais — sans pour autant refuser le français. Quand, quelque dix ans plus tard, fut promulguée la Loi 101, les protestations ne visèrent nullement le principe de la loi, mais telle ou telle de ses dispositions vexatoires, soit pour l'unité des familles, soit pour le visage ethnique de tel ou tel quartier. De toute façon aucun incident grave ne vint plus troubler la «paix ethnique» retrouvée depuis plusieurs années.

En vérité, s'il est incontestable qu'une grande partie de la jeunesse d'origine italienne fait désormais ses études en anglais, la faute première en incombe non pas à la mauvaise volonté et encore moins à l'hostilité du milieu italien, mais à la négligence coupable, et en fait désastreuse, de la société canadienne-française elle-même; elle n'a commencé à se préoccuper officiellement de l'intégration culturelle des immigrants et de

leurs descendants qu'à partir des années 60: juste à temps pour éviter le pire.

En tout cas, les signes d'une insertion, lente mais certaine, du groupe d'origine italienne dans le milieu majoritaire de langue française se sont multipliés: les noms à consonance italienne se font de moins en moins rares dans les divers aspects de la vie québécoise, en particulier à Montréal. C'est notable, entre autres, aux trois niveaux de gouvernement, dans les représentations parlementaires, ou l'administration municipale.

D'autre part l'époque où l'on mettait en quarantaine, au Québec français, tout ce qui était étranger ou paraissait l'être est heureusement révolue.

L'apport de l'ethnie italienne à la vie montréalaise, avec ses dons de travail acharné et d'imagination créatrice, est indiscutable.

Le danger de l'anglicisation de ce milieu — comme celle des autres ethnies — a-t-il disparu pour autant? Évidemment non. Mais tant que se maintiendra la volonté collective d'y parer rien ne sera perdu. Les communautés ethniques, comme les faits l'ont prouvé, ne peuvent pas ne pas en tenir compte.

Pour se gagner des bonnes volontés, la sagesse populaire suggère l'emploi du miel de préférence au vinaigre. Si une législation coercitive peut être comparée à du vinaigre, il est clair qu'elle devrait être enrobée de miel.

C'est en partie pour avoir si longtemps ignoré cette vérité que le Québec francophone a perdu tant de terrain auprès des nouveaux venus et de leurs descendants. Le reste dépend de cette volonté collective de défendre le français en Amérique du Nord: à elle de rester à la fois vigilante — et aimable.

DOCUMENT

« Le juge vu par un profane »

Le président et éditeur de LA PRESSE, M. Roger D. Landry, était invité par le Conseil de la magistrature du Québec à prononcer une allocution, à l'occasion d'un symposium pour les nouveaux juges, tenu à Sherbrooke, le 28 août. Voici la première partie de cette allocution; la seconde paraîtra demain.



M. Roger D. Landry

Je dois vous dire d'abord que c'est avec grand plaisir que j'ai accepté l'invitation que vous m'avez faite de prendre la parole au terme de votre symposium.

C'est évidemment un honneur, même s'il est redoutable, de pouvoir réfléchir tout haut devant un groupe aussi sélect que le vôtre.

Je dis « honneur redoutable », parce qu'on sait bien que si on peut parler librement devant des juges, le tout peut se retourner contre vous-mêmes si vous ne prenez la précaution de demander la protection de la cour. Prenez note que je demande cette protection!

De toute façon, en ce moment, vous n'êtes que sur des fauteuils ordinaires, non sur le banc. Le danger en est amoindri d'autant.

Mais, blague à part, c'est vraiment un honneur. Vous représentez l'élite de l'élite dans notre société. Vous symbolisez surtout, à mes yeux, la démocratie dans ce qu'elle a de plus noble, soit le règne de la loi, la division des pouvoirs, l'échec à la tyrannie.

Vous êtes les arbitres du droit, les protecteurs de nos libertés; vous êtes ceux qui empêchent notre société de ressembler à une jungle.

Ceci dit, vous comprendrez que je ne suis pas devant vous, aujourd'hui, à titre d'expert. Mais, justement, on m'a demandé de vous traduire plutôt la perception qu'un profane peut avoir de la magistrature que vous représentez. Je me sens donc plus à l'aise de la sorte. Et vous comprendrez que la perception se rapporte à l'image qu'on a de quelque chose, et que l'image n'est pas toujours conforme à la réalité. Ce n'est pas pour rien que des corps ou groupes professionnels s'efforcent, à l'occasion, de redresser l'image qu'ils projettent.

Je vous dis tout de suite que je me ferai surtout l'écho des témoignages, des observations ou des plaintes que j'entends dans le milieu que je fréquente et qui me semble avoir quelque pertinence.

Et je vous dis tout de suite également que je n'ai pas cherché à regrouper mes remarques sous des têtes de chapitre bien précises et bien agencées. Je vais vous les livrer à peu près en vrac.

Le mode de nomination

Une des choses, d'abord, qui suscite peut-être le plus de critiques, c'est le caractère partisan, au sens politique, de plusieurs nominations à la magistrature, celles-ci apparaissant alors trop clairement comme récompenses pour services rendus à un parti.

Bien sûr, vous êtes parmi les seuls juges au Canada dont la nomination a fait suite à un concours. Le mode de nomination en vigueur au Québec est souvent cité en exemple. Ceci étant dit, il arrive que des personnes fort qualifiées soient nommées quelques mois après qu'elles aient mis fin à leur carrière politique. Ils ne font pas de moins bons juges pour autant mais dans l'opinion publique on y voit une nomination partisane, récompense de services rendus au parti. C'est injuste tant pour la personne nommée que pour l'institution. C'est pourquoi, à mon avis, il y aurait lieu d'imposer une période d'attente obligatoire d'au moins une année avant la nomination d'une personne qui a été active en politi-

que. Ce délai se comptant à compter de la fin de sa carrière politique.

Notre système, avec sa grande sécurité d'emploi, assure à nos juges une grande indépendance d'esprit. Je crois que la très grande majorité d'entre eux, même ceux qui sont considérés comme des « nominations politiques », démontrent cette grande indépendance. En général, notre magistrature est considérée de bonne qualité, intégrée et compétente.

À cet égard, on a peut-être trop tendance, en certains milieux, à faire de la démagogie facile quand est soulevée la question de la rémunération des juges. Si nous voulons avoir sur le banc la crème du Barreau, il faut offrir des conditions qui s'apparentent d'aussi près que possible à celles dont peuvent bénéficier l'ensemble des bons avocats.

Et il faut arrêter aussi de parler de tribunaux supérieurs et de tribunaux inférieurs. Il n'y a pas de grande et de petite justice. Il est inadmissible qu'il existe présentement un écart aussi considérable entre la rémunération des juges nommés par le gouvernement provincial et celle des juges nommés par le gouvernement fédéral. Il n'y a pas de grande et de petite justice et il est essentiel d'avoir les meilleurs éléments à tous les niveaux.

Je crains que la lutte que vous avez menée ce printemps contre les coupures budgétaires qui affectaient votre personnel de soutien n'a pas été appréciée ni vraiment comprise par le grand public. Celui-ci a été plutôt porté à penser que vous n'avez défendu que vos simples privilèges, votre confort et il n'a rien compris à vos allégations à l'effet que votre indépendance était mise en péril. Il a encore moins bien compris que vous pouviez faire trancher le litige par les membres de votre confrérie comme si vous pouviez être à la fois juge et partie.

Je comprends qu'il y a un principe fondamental, celui de la séparation des pouvoirs. Le pouvoir judiciaire ne doit pas être assujéti aux caprices du pouvoir politique. Ceci étant dit, le pouvoir judiciaire, comme tous les autres, doit faire sa part envers l'assainissement des finances publiques. Je suis convaincu que si vous aviez à décider vous-mêmes de l'opportunité de couper dans le gras vous le feriez. Le problème, c'est qu'on vous a imposé une solution. Je sais qu'il y a des causes pendantes devant les tribunaux et qu'en conséquence, il m'est interdit de commenter le mérite de cette question sans transgresser la règle du *sub judice*.

Je crois qu'il est urgent que vous vous occupiez de faire passer vos messages dans l'opinion pu-

blique soit par l'emploi de professionnels de la communication, soit par des conférences de vos juges en chef, soit par des conférences de presse de vos avocats, mais vous avez un message à livrer, livre-le. Vous ne pouvez pas vous imaginer qu'il sera compris si personne ne l'explique.

Ceci dit, on ne peut qu'être d'accord avec vous qu'on doit vous doter des outils dont vous avez besoin pour faire adéquatement votre travail, pour garantir votre indépendance et maintenir un décorum nécessaire au respect du processus judiciaire. Tout cela est essentiel au bon fonctionnement de la démocratie.

Le pouvoir politique ne doit vous asservir ni directement, ni indirectement. On ne concevrait plus qu'un chef politique, qu'un premier ministre vous dicte quel jugement rendre, quelle condamnation prononcer. Il paraît que ce serait fait occasionnellement dans le passé, mais la démocratie n'était pas alors tellement florissante.

Respect des tribunaux

À propos des rapports avec le pouvoir politique, j'aimerais ici faire écho à une doléance que j'ai entendue à quelques reprises.

Cette doléance a trait aux commissions d'enquêtes dont on confie la présidence à des juges. Est-ce qu'on ne dévalue pas le rôle du juge en le faisant descendre dans des arènes où d'autres pourraient tout aussi bien faire l'affaire? Je pense ici surtout, il va de soi, aux enquêtes à connotation politique comme celle qu'on a confiée récemment au juge William Parker dans l'affaire Sinclair Stevens. Le juge en chef de la Cour suprême Brian Dickson a d'ailleurs déjà critiqué les gouvernements pour leur tendance à confier de tels mandats à des juges. Heureusement, en dépit du cas que je viens de citer, on doit constater que le phénomène, Dieu merci, devient de moins en moins fréquent. Mais il serait bon qu'il devienne encore plus rare.

Une autre critique du même ordre qu'on entend, surtout lors des conflits ouvriers, a trait à l'utilisation qu'on fait des tribunaux pour obliger des gens à faire ou à s'abstenir de faire certains gestes. Je pense évidemment ici aux injonctions. Il y a, bien sûr, un point important, puisque la désobéissance à une injonction entraîne des peines particulièrement sévères. Je dois dire cependant ici que c'est une critique à laquelle je ne souscris pas. Je sens que la protection des personnes et des biens réclame, à l'occasion, le recours à l'injonction ou à des procédures du même ordre.

Les hommes politiques, les patrons peuvent abuser de cette arme, mais tant qu'un autre moyen tout aussi efficace n'aura été trouvé, je préfère cette possibilité d'abus à l'absence d'une véritable sauvegarde de l'intérêt public. De toute façon, même les syndicats ouvriers qui voudraient tout déjudicialiser, n'hésitent pas à faire appel aux tribunaux, y compris par voie d'injonction, quand leurs intérêts le commandent.

Toujours au chapitre du respect dû aux tribunaux, je suis d'accord, comme je viens de le laisser entendre, avec ces peines sévères prévues dans les cas de violations systématiques de leurs ordonnances. Je suis aussi d'accord avec ce qu'on appelle la règle du «*sub judice*». Je me demande, toutefois, si cette règle ne pourrait pas être appliquée avec plus de souplesse en ce qui a trait aux commentaires que des éditorialistes peuvent se permettre de bonne foi durant un procès quand celui-ci se déroule devant un juge seul. Un juge est normalement moins susceptible d'être influencé par ce qui se dit en dehors de la cour.

Et, puisque je parle de journalistes, on me permettra de faire écho aux doléances de plusieurs d'entre eux qui estiment qu'on les force trop souvent à témoigner quand existent vraiment d'autres moyens d'établir une preuve.

Le recours au témoignage du journaliste devrait être accepté uniquement quand c'est la seule façon qu'on a de faire la preuve d'un fait, qu'on n'a pas d'autres témoins. D'autre part, je suis d'accord que le journaliste soit traité comme tout citoyen ordinaire devant la cour. On ne peut vraiment parler dans son cas de «secret professionnel».

Je suis conscient que l'argument qu'on fait de «la protection des sources» est très important pour le journaliste et qu'un tribunal devrait s'efforcer de l'accepter, mais je conviens que, dans le cas de justice pénale, la sécurité publique doit jouir d'une présence incontestée.

Le respect des sources est extrêmement important pour assurer une presse libre, mais la protection du public, l'exercice de la justice sont d'une importance non moins grande. Il appartient au journaliste de décider, en son âme et conscience, s'il est prêt à encourir les foudres de la justice pour protéger ses sources. L'accepte que ce dilemme déchirant continue de se présenter aux journalistes. Mais, encore une fois, de telles situations devraient être absolument exceptionnelles.

(à suivre)

Les fleurs

Dans la page L-7 de LA PRESSE du 23 août, M. Florian Bernard publie un long article sur des fleurs qu'il appelle des «fuschias».

Or, ce nom est faux et c'est dommage de donner aux lecteurs des connaissances erronées sur le nom et la façon de le prononcer. Le nom correct de cette fleur «fuchsia», d'après le nom du botaniste allemand Fuchs. Et ce nom se prononce comme s'il était écrit «fuchsia», tandis que la façon dont il est écrit dans l'article, il se prononcerait plutôt «fuschia», erreur que font certainement beaucoup de gens mal informés.

Afflo SENI

Montréal

Vous avez parfaitement raison. Une fleur à votre chapeau!

Florian BERNARD

Réconfortant

Bravo mille fois à Mario Cardinal pour son article intitulé: «L'Afrique en péril. Pour l'Afrique, j'accuse...», publié le 16 août.

Je trouve réconfortant qu'un journal comme LA PRESSE fasse une place à un homme de bien, pour compenser tous les Rambo. J'ignore en grande partie la situation réelle en Afrique, en Inde et au Bangladesh, mais je suis reconnaissant à René Dumont d'y consacrer sa vie.

Cela fait chaud au coeur de voir un être humain oser enfin se lever et crier «j'accuse», preuves en main.

Eliane VINCENT

Montréal

Approbation

M. Réjean Tremblay

Bravo pour votre mise au point et votre opinion concernant une réglementation abusive et «farfelue» sur l'usage de l'anglais dans la Ligue de hockey majeur junior du Québec, réglementation qu'aimerait appliquer son président, M. Gilles Courteau.

C'est en lisant des articles aussi francs et précis que nous continuerons de garder notre langue et notre identité de Québécois et de Québécoise.

Jean-Pierre ALAIN

Lucie DUFRESNE

Sainte-Foy

À la mémoire du duc Pini de San Miniato

À Montréal, le jeudi 7 août 1986, après une longue maladie, est décédé don Arturo Benito Umberto, duc Pini de San Miniato. Il avait soixante-trois ans.

Né à Falconara, dans les Marches italiennes, il avait épousé très jeune la marquise Christine Colocci-Vespucci, dernière descendante de la famille d'Amérgio Vespucci dont le prénom «Amérgio» a été emprunté pour nommer l'Amérique.

De Bologne — où il était antiquaire —, don Umberto alla s'installer à New York où il rencontra en 1952 la riche Canadienne Gladys Wilson, fille de l'honorable Lawrence Wilson (1863-1934), marchand, député, sénateur, philanthrope. Ils s'épousèrent en 1958, à Guarez, au Mexique.

Don Umberto, désigné d'intérieur très en vogue, a décoré quantité de maisons de célébrités, ainsi que de nombreux restaurants à la mode. En 1963, il fut élu président de la Société nationale des décorateurs ensembliers des États-Unis, association qui comptait alors 20 000 membres. Il fut réélu en 1970.

Parmi ses nombreuses fonctions, il a été président du Comité pour la redécouverte du Salon des réceptions diplomatiques de la Maison-Blanche, sous l'administration Nixon.

En 1965, don Umberto, avec un groupe d'amis (dont l'ex-président du Brésil, l'ex-maire de New York, le prince Francis Windisch-Graetz) fonda les «Amis de Venise» dont il assumait la présidence nationale.

Le duc et la duchesse reçurent chez eux, tant dans leur appartement de la rue Sherbrooke, à Montréal qu'en celui de l'Avenue du Parc à New York, tout ce que la société compte de riche, de connu, d'élegant, de titré.

Le duc de San Miniato, citoyen américain depuis 1963, était aussi citoyen d'honneur de la Nouvelle-Orléans, de San Diego, de San Miniato (ville dont il porte le nom) et d'Honolulu. Il était aussi colonel honoraire de l'État de Kentucky. Homme de culture et de bon goût, en Italie, il était membre de plusieurs académies. «Commendatore» de la République italienne, il fut aussi président honoraire pour les États-Unis et le Canada, de l'«Associazione Laureana Marchigiani Americana» (ALMA) sous le patronage du Vatican. D'autre part, il a longtemps été le représentant de la noblesse italienne en Amérique du Nord.

Avant de nous quitter, le duc avait tenu à faire publier les extravagantes *Memoirs of a Canadian Duchess*, son épouse. Il avait aussi fait des dons à diverses institutions culturelles. En décembre 1985, le Musée des beaux-arts de Montréal a reçu du duc et de la duchesse vingt-six dessins du sculpteur romain du XVIIe siècle, Pietro Bracci.

Le duc de San Miniato laisse dans le deuil: son épouse et, vivant en Italie, son fils don Attoné Pini-Colocci-Vespucci; sa soeur Emma, veuve Enrico Pierini; sa nièce Elena et son neveu Emanuele.

René LE CLÈRE

secrétaire général

La Société des écrivains canadiens

La vente de Quebecair

La vente de Quebecair est l'exemple parfait du genre d'administration inhumaine que le Parti libéral exerce actuellement.

Pour sauver quelques millions, le gouvernement fait fi du capital humain et provoque mises à pied, pertes de salaire et d'ancienneté chez des travailleurs qui ne demandaient qu'une dernière chance pour prendre la responsabilité de leur emploi et de tout tenter pour sauver la compagnie.

Il faut avoir vécu et travaillé au sein de cette compagnie pour comprendre véritablement le déshonneur et la révolte qu'éprouvent en ce moment les employés et surtout l'impuissance devant une telle décision politique.

Mme Camille TESSIER

ex-employée

et ex-présidente

du Syndicat des agents de bord de Quebecair

Advertisement for A. Gold & Sons. Text: MAGASINEZ À L'AVANCE AUJOURD'HUI ET DEMAIN DE 9 h à 18 h. LE SOLDE DÉBUTE JEUDI DE 9 h À 21 h. 2050, BLEURY. angle Président-Kennedy, entre Sherbrooke et de Maisonneuve. A. Gold & Sons. Depuis 1899. ouvre à nouveau son entrepôt au public pour des JOURS DE SOLDES EXTRA-SPECIAUX. Aujourd'hui, demain, jeudi, vendredi, samedi et la semaine prochaine. Solde SEMI-ANNUEL d'Entrepôt POUR HOMMES ET FEMMES. RABAIS DE 50-80% Vêtements mode pour hommes et femmes 2050, BLEURY. Angle Président-Kennedy, entre Sherbrooke et de Maisonneuve. LA STATION DE METRO PLACE-DES-ARTS. LA SORTIE BLEURY EST JUSTE À LA PORTE. VOYEZ NOTRE ANNONCE PLEINE PAGE JEUDI.

N.B.: Priorité est accordée sous cette rubrique aux lettres d'intérêt général se rapportant à des articles parus dans LA PRESSE. La concision est de rigueur. Les correspondants doivent inscrire lisiblement leurs nom, adresse et numéro de téléphone. LA PRESSE ne s'engage pas à publier toutes les lettres reçues, ni à retourner les lettres, manuscrites ou autres documents non publiés. L'auteur assume l'entière responsabilité de ses opinions. Tout en respectant la pensée de l'auteur, LA PRESSE se réserve le droit d'abréger les lettres selon l'espace disponible. Si possible écrire à la machine, à double interligne. Prière d'adresser vos lettres comme suit: «Tribune Libre», LA PRESSE, C.P. 4300, succ. Place d'Armes, Montréal, H2Y 3M1.

la presse RENSEIGNEMENTS 285-7272. LA PRESSE est publiée par LA PRESSE LTÉE, 7, rue Saint-Jacques, Montréal H2Y 1K9. Seule la Presse Canadienne est autorisée à diffuser les informations de «LA PRESSE» et celles des services de la Presse Associée et de Reuter. Tous droits de reproduction des informations particulières à LA PRESSE sont également réservés. «Courrier de la deuxième classe — Entregement numéro 1400. » Port de retour garanti. ABONNEMENT 285-6911. Le service des abonnements est ouvert du lundi au vendredi de 7 h à 18 h. RÉDACTION 285-7070. PROMOTION 285-7100. COMPTABILITÉ 285-6892. Grandes annonces 285-6900. ANNONCES CLASSÉES 285-7111. Commandes ou corrections lundi au vendredi de 9 h à 17 h. GRANDES ANNONCES Détails 285-7202. National, Télé-Press 285-7306. Vacances, Voyages 285-7265. Carrières et professions, nominations 285-7320.

IMMOBILIER

IMMOBILIER

141 À LOUER LAVAL, RIVE NORD
LIEU EXCEPTIONNEL
Grandes pièces dans une maison de pierres du 18ème siècle rest...

143 À LOUER RIVE SUD
GREENFIELD PARK, 420 Victoria, en béton, luxueux, 2 1/2, 4 1/2, un mois gratuit, 672-5136.

143 À LOUER RIVE SUD
ST-LAMBERT, condominium 3 chambres, foyer, garage, 8800 465-0183, 343-4942, 1-534-3057

150 À LOUER CONDOMINIUMS
CONDO luxueux, 5 1/2, tout équipé, avec panoramique sur Sherbrooke...

153 CHALETS
LA MINERVE, 3 chambres, tout équipé, terrain de 100x200m. Entree 18 et 20h: 667-7223.

160 PROPRIÉTÉS À REVENU
CENTRUM COURTYER
L.D.R. 4 logements, électrique, CHOMEDEY, quadruple classe...

168 FERMES, TERRES
FERMETTE à Laval, 10000 m², terrain 30,000 m², superbe, Jacques Souvageau 642-8845, 387-1175. Remax De la...

170 COMMERCES
EPICERIE licenciée, Jean-Talon, vente 148,000/mois, Delphes Ctr., 735-5291.

170 COMMERCES
\$10,000 ET PLUS
Pour votre bail sur commerce FINANCON LA BALANCE ACHAT - VENTE

180 ESPACES COMMERCIAUX, INDUSTRIELS À LOUER
A ST-LEONARD, espace industriel, bureau, 7500 pi car. Très bien situé. 771-8712.

143 À LOUER RIVE SUD
BORD DE L'EAU
Boucherville vue sur le fleuve, grand 5, 2 balcons, 6435, 655-8630, 462-4341.

147 À LOUER ETATS-UNIS HORS FRONTIÈRES
BOCA-RATON, condo sur intracoastal, 2 chambres, 2 1/2 bns, 5 mois no. a mars, 1-227-5131.

151 CHAMBRES PENSIONS
ATTRAYANTES chambres, nouvel hôtel centre-ville, 675-5755, 884-4228 entre 9 et 6.

156 SOUS LOCATION
ST-LEONARD, 4 1/2, proce, eau chaude, stationnement, 3000/mois, conciergerie, pres metro, 468-2338.

160 PROPRIÉTÉS À REVENU
GREENFIELD PARK, 45 unités, 3 1/2, 5 1/2, construction 1984, avec loc. plancher 200 béton, immeuble de quartier, placement sur Longueuil, 400, 4 1/2, 5, 6, 6 1/2, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 35, 36, 37, 38, 39, 40, 41, 42, 43, 44, 45, 46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 65, 66, 67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100.

160 PROPRIÉTÉS À REVENU
\$850,000 ferme, 35 logements, 104 x 1 = 2137 - 2 = 2137 - 3 = 2137 - 4 = 2137 - 5 = 2137 - 6 = 2137 - 7 = 2137 - 8 = 2137 - 9 = 2137 - 10 = 2137 - 11 = 2137 - 12 = 2137 - 13 = 2137 - 14 = 2137 - 15 = 2137 - 16 = 2137 - 17 = 2137 - 18 = 2137 - 19 = 2137 - 20 = 2137 - 21 = 2137 - 22 = 2137 - 23 = 2137 - 24 = 2137 - 25 = 2137 - 26 = 2137 - 27 = 2137 - 28 = 2137 - 29 = 2137 - 30 = 2137 - 31 = 2137 - 32 = 2137 - 33 = 2137 - 34 = 2137 - 35 = 2137 - 36 = 2137 - 37 = 2137 - 38 = 2137 - 39 = 2137 - 40 = 2137 - 41 = 2137 - 42 = 2137 - 43 = 2137 - 44 = 2137 - 45 = 2137 - 46 = 2137 - 47 = 2137 - 48 = 2137 - 49 = 2137 - 50 = 2137 - 51 = 2137 - 52 = 2137 - 53 = 2137 - 54 = 2137 - 55 = 2137 - 56 = 2137 - 57 = 2137 - 58 = 2137 - 59 = 2137 - 60 = 2137 - 61 = 2137 - 62 = 2137 - 63 = 2137 - 64 = 2137 - 65 = 2137 - 66 = 2137 - 67 = 2137 - 68 = 2137 - 69 = 2137 - 70 = 2137 - 71 = 2137 - 72 = 2137 - 73 = 2137 - 74 = 2137 - 75 = 2137 - 76 = 2137 - 77 = 2137 - 78 = 2137 - 79 = 2137 - 80 = 2137 - 81 = 2137 - 82 = 2137 - 83 = 2137 - 84 = 2137 - 85 = 2137 - 86 = 2137 - 87 = 2137 - 88 = 2137 - 89 = 2137 - 90 = 2137 - 91 = 2137 - 92 = 2137 - 93 = 2137 - 94 = 2137 - 95 = 2137 - 96 = 2137 - 97 = 2137 - 98 = 2137 - 99 = 2137 - 100.

168 FERMES, TERRES
A MINOUCHE, 105 acres, zone agricole, aucune bâtisse, accès facile, 516,500, ferme 25,500, 2000, 1000, 2000, 3000, 4000, 5000, 6000, 7000, 8000, 9000, 10000, 11000, 12000, 13000, 14000, 15000, 16000, 17000, 18000, 19000, 20000, 21000, 22000, 23000, 24000, 25000, 26000, 27000, 28000, 29000, 30000, 31000, 32000, 33000, 34000, 35000, 36000, 37000, 38000, 39000, 40000, 41000, 42000, 43000, 44000, 45000, 46000, 47000, 48000, 49000, 50000, 51000, 52000, 53000, 54000, 55000, 56000, 57000, 58000, 59000, 60000, 61000, 62000, 63000, 64000, 65000, 66000, 67000, 68000, 69000, 70000, 71000, 72000, 73000, 74000, 75000, 76000, 77000, 78000, 79000, 80000, 81000, 82000, 83000, 84000, 85000, 86000, 87000, 88000, 89000, 90000, 91000, 92000, 93000, 94000, 95000, 96000, 97000, 98000, 99000, 100000.

170 COMMERCES
BIJOUTERIE à vendre dans centre d'achat à ville St-Laurent, mobilier neuf, service Van Horne & Roberson, 2000 pi car, 14000 pi car, 2000 pi car, 3000 pi car, 4000 pi car, 5000 pi car, 6000 pi car, 7000 pi car, 8000 pi car, 9000 pi car, 10000 pi car, 11000 pi car, 12000 pi car, 13000 pi car, 14000 pi car, 15000 pi car, 16000 pi car, 17000 pi car, 18000 pi car, 19000 pi car, 20000 pi car, 21000 pi car, 22000 pi car, 23000 pi car, 24000 pi car, 25000 pi car, 26000 pi car, 27000 pi car, 28000 pi car, 29000 pi car, 30000 pi car, 31000 pi car, 32000 pi car, 33000 pi car, 34000 pi car, 35000 pi car, 36000 pi car, 37000 pi car, 38000 pi car, 39000 pi car, 40000 pi car, 41000 pi car, 42000 pi car, 43000 pi car, 44000 pi car, 45000 pi car, 46000 pi car, 47000 pi car, 48000 pi car, 49000 pi car, 50000 pi car, 51000 pi car, 52000 pi car, 53000 pi car, 54000 pi car, 55000 pi car, 56000 pi car, 57000 pi car, 58000 pi car, 59000 pi car, 60000 pi car, 61000 pi car, 62000 pi car, 63000 pi car, 64000 pi car, 65000 pi car, 66000 pi car, 67000 pi car, 68000 pi car, 69000 pi car, 70000 pi car, 71000 pi car, 72000 pi car, 73000 pi car, 74000 pi car, 75000 pi car, 76000 pi car, 77000 pi car, 78000 pi car, 79000 pi car, 80000 pi car, 81000 pi car, 82000 pi car, 83000 pi car, 84000 pi car, 85000 pi car, 86000 pi car, 87000 pi car, 88000 pi car, 89000 pi car, 90000 pi car, 91000 pi car, 92000 pi car, 93000 pi car, 94000 pi car, 95000 pi car, 96000 pi car, 97000 pi car, 98000 pi car, 99000 pi car, 100000 pi car.

170 COMMERCES
RESTAURANT café-bar avec licence, à vendre, situé rue Lacombe, entre Rachel et Marie-Anne, 288-8892.

180 ESPACES COMMERCIAUX, INDUSTRIELS À LOUER
BOUL ST-LAURENT pres Ber-nard, 600 et 1200 car pour com-merce, salle de monre, 484-4132, 322-7287, Jean Dufour courtier.

143 À LOUER RIVE SUD
BROSSARD
Brossard, 1 mois gratuit, très grand 5 1/2, disposition maintenant pour louer, 443-5816.

147 À LOUER ETATS-UNIS HORS FRONTIÈRES
FLORIDE, grand choix de maison, villa, condo, app. très belle, tout pour votre plaisir. Semaine, mo, FL-Lauderdale, Miami, Tampa, Cayman, Orlando, St-Pete, etc. Destination Dream, 482-2212.

151 CHAMBRES PENSIONS
ATTRAYANTES chambres, nouvel hôtel centre-ville, 675-5755, 884-4228 entre 9 et 6.

156 SOUS LOCATION
ST-LEONARD, 4 1/2, proce, eau chaude, stationnement, 3000/mois, conciergerie, pres metro, 468-2338.

160 PROPRIÉTÉS À REVENU
\$850,000 ferme, 35 logements, 104 x 1 = 2137 - 2 = 2137 - 3 = 2137 - 4 = 2137 - 5 = 2137 - 6 = 2137 - 7 = 2137 - 8 = 2137 - 9 = 2137 - 10 = 2137 - 11 = 2137 - 12 = 2137 - 13 = 2137 - 14 = 2137 - 15 = 2137 - 16 = 2137 - 17 = 2137 - 18 = 2137 - 19 = 2137 - 20 = 2137 - 21 = 2137 - 22 = 2137 - 23 = 2137 - 24 = 2137 - 25 = 2137 - 26 = 2137 - 27 = 2137 - 28 = 2137 - 29 = 2137 - 30 = 2137 - 31 = 2137 - 32 = 2137 - 33 = 2137 - 34 = 2137 - 35 = 2137 - 36 = 2137 - 37 = 2137 - 38 = 2137 - 39 = 2137 - 40 = 2137 - 41 = 2137 - 42 = 2137 - 43 = 2137 - 44 = 2137 - 45 = 2137 - 46 = 2137 - 47 = 2137 - 48 = 2137 - 49 = 2137 - 50 = 2137 - 51 = 2137 - 52 = 2137 - 53 = 2137 - 54 = 2137 - 55 = 2137 - 56 = 2137 - 57 = 2137 - 58 = 2137 - 59 = 2137 - 60 = 2137 - 61 = 2137 - 62 = 2137 - 63 = 2137 - 64 = 2137 - 65 = 2137 - 66 = 2137 - 67 = 2137 - 68 = 2137 - 69 = 2137 - 70 = 2137 - 71 = 2137 - 72 = 2137 - 73 = 2137 - 74 = 2137 - 75 = 2137 - 76 = 2137 - 77 = 2137 - 78 = 2137 - 79 = 2137 - 80 = 2137 - 81 = 2137 - 82 = 2137 - 83 = 2137 - 84 = 2137 - 85 = 2137 - 86 = 2137 - 87 = 2137 - 88 = 2137 - 89 = 2137 - 90 = 2137 - 91 = 2137 - 92 = 2137 - 93 = 2137 - 94 = 2137 - 95 = 2137 - 96 = 2137 - 97 = 2137 - 98 = 2137 - 99 = 2137 - 100.

160 PROPRIÉTÉS À REVENU
\$850,000 ferme, 35 logements, 104 x 1 = 2137 - 2 = 2137 - 3 = 2137 - 4 = 2137 - 5 = 2137 - 6 = 2137 - 7 = 2137 - 8 = 2137 - 9 = 2137 - 10 = 2137 - 11 = 2137 - 12 = 2137 - 13 = 2137 - 14 = 2137 - 15 = 2137 - 16 = 2137 - 17 = 2137 - 18 = 2137 - 19 = 2137 - 20 = 2137 - 21 = 2137 - 22 = 2137 - 23 = 2137 - 24 = 2137 - 25 = 2137 - 26 = 2137 - 27 = 2137 - 28 = 2137 - 29 = 2137 - 30 = 2137 - 31 = 2137 - 32 = 2137 - 33 = 2137 - 34 = 2137 - 35 = 2137 - 36 = 2137 - 37 = 2137 - 38 = 2137 - 39 = 2137 - 40 = 2137 - 41 = 2137 - 42 = 2137 - 43 = 2137 - 44 = 2137 - 45 = 2137 - 46 = 2137 - 47 = 2137 - 48 = 2137 - 49 = 2137 - 50 = 2137 - 51 = 2137 - 52 = 2137 - 53 = 2137 - 54 = 2137 - 55 = 2137 - 56 = 2137 - 57 = 2137 - 58 = 2137 - 59 = 2137 - 60 = 2137 - 61 = 2137 - 62 = 2137 - 63 = 2137 - 64 = 2137 - 65 = 2137 - 66 = 2137 - 67 = 2137 - 68 = 2137 - 69 = 2137 - 70 = 2137 - 71 = 2137 - 72 = 2137 - 73 = 2137 - 74 = 2137 - 75 = 2137 - 76 = 2137 - 77 = 2137 - 78 = 2137 - 79 = 2137 - 80 = 2137 - 81 = 2137 - 82 = 2137 - 83 = 2137 - 84 = 2137 - 85 = 2137 - 86 = 2137 - 87 = 2137 - 88 = 2137 - 89 = 2137 - 90 = 2137 - 91 = 2137 - 92 = 2137 - 93 = 2137 - 94 = 2137 - 95 = 2137 - 96 = 2137 - 97 = 2137 - 98 = 2137 - 99 = 2137 - 100.

168 FERMES, TERRES
A MINOUCHE, 105 acres, zone agricole, aucune bâtisse, accès facile, 516,500, ferme 25,500, 2000, 1000, 2000, 3000, 4000, 5000, 6000, 7000, 8000, 9000, 10000, 11000, 12000, 13000, 14000, 15000, 16000, 17000, 18000, 19000, 20000, 21000, 22000, 23000, 24000, 25000, 26000, 27000, 28000, 29000, 30000, 31000, 32000, 33000, 34000, 35000, 36000, 37000, 38000, 39000, 40000, 41000, 42000, 43000, 44000, 45000, 46000, 47000, 48000, 49000, 50000, 51000, 52000, 53000, 54000, 55000, 56000, 57000, 58000, 59000, 60000, 61000, 62000, 63000, 64000, 65000, 66000, 67000, 68000, 69000, 70000, 71000, 72000, 73000, 74000, 75000, 76000, 77000, 78000, 79000, 80000, 81000, 82000, 83000, 84000, 85000, 86000, 87000, 88000, 89000, 90000, 91000, 92000, 93000, 94000, 95000, 96000, 97000, 98000, 99000, 100000.

170 COMMERCES
RESTAURANT café-bar avec licence, à vendre, situé rue Lacombe, entre Rachel et Marie-Anne, 288-8892.

170 COMMERCES
RESTAURANT café-bar avec licence, à vendre, situé rue Lacombe, entre Rachel et Marie-Anne, 288-8892.

180 ESPACES COMMERCIAUX, INDUSTRIELS À LOUER
BOUL ST-LAURENT pres Ber-nard, 600 et 1200 car pour com-merce, salle de monre, 484-4132, 322-7287, Jean Dufour courtier.

SPÉCIAL LOCATION APPARTEMENTS EN BETON LONGUEUIL À LOUER JARDIN LONGUEUIL 5 1/2 STYLE CONDO Semi-detaché, tri-plex, 1^{er} étage. Pour inf.: 670-4102

143 À LOUER RIVE SUD
BROSSARD
Brossard, 1 mois gratuit, très grand 5 1/2, disposition maintenant pour louer, 443-5816.

147 À LOUER ETATS-UNIS HORS FRONTIÈRES
FLORIDE, grand choix de maison, villa, condo, app. très belle, tout pour votre plaisir. Semaine, mo, FL-Lauderdale, Miami, Tampa, Cayman, Orlando, St-Pete, etc. Destination Dream, 482-2212.

151 CHAMBRES PENSIONS
ATTRAYANTES chambres, nouvel hôtel centre-ville, 675-5755, 884-4228 entre 9 et 6.

156 SOUS LOCATION
ST-LEONARD, 4 1/2, proce, eau chaude, stationnement, 3000/mois, conciergerie, pres metro, 468-2338.

160 PROPRIÉTÉS À REVENU
\$850,000 ferme, 35 logements, 104 x 1 = 2137 - 2 = 2137 - 3 = 2137 - 4 = 2137 - 5 = 2137 - 6 = 2137 - 7 = 2137 - 8 = 2137 - 9 = 2137 - 10 = 2137 - 11 = 2137 - 12 = 2137 - 13 = 2137 - 14 = 2137 - 15 = 2137 - 16 = 2137 - 17 = 2137 - 18 = 2137 - 19 = 2137 - 20 = 2137 - 21 = 2137 - 22 = 2137 - 23 = 2137 - 24 = 2137 - 25 = 2137 - 26 = 2137 - 27 = 2137 - 28 = 2137 - 29 = 2137 - 30 = 2137 - 31 = 2137 - 32 = 2137 - 33 = 2137 - 34 = 2137 - 35 = 2137 - 36 = 2137 - 37 = 2137 - 38 = 2137 - 39 = 2137 - 40 = 2137 - 41 = 2137 - 42 = 2137 - 43 = 2137 - 44 = 2137 - 45 = 2137 - 46 = 2137 - 47 = 2137 - 48 = 2137 - 49 = 2137 - 50 = 2137 - 51 = 2137 - 52 = 2137 - 53 = 2137 - 54 = 2137 - 55 = 2137 - 56 = 2137 - 57 = 2137 - 58 = 2137 - 59 = 2137 - 60 = 2137 - 61 = 2137 - 62 = 2137 - 63 = 2137 - 64 = 2137 - 65 = 2137 - 66 = 2137 - 67 = 2137 - 68 = 2137 - 69 = 2137 - 70 = 2137 - 71 = 2137 - 72 = 2137 - 73 = 2137 - 74 = 2137 - 75 = 2137 - 76 = 2137 - 77 = 2137 - 78 = 2137 - 79 = 2137 - 80 = 2137 - 81 = 2137 - 82 = 2137 - 83 = 2137 - 84 = 2137 - 85 = 2137 - 86 = 2137 - 87 = 2137 - 88 = 2137 - 89 = 2137 - 90 = 2137 - 91 = 2137 - 92 = 2137 - 93 = 2137 - 94 = 2137 - 95 = 2137 - 96 = 2137 - 97 = 2137 - 98 = 2137 - 99 = 2137 - 100.

168 FERMES, TERRES
A MINOUCHE, 105 acres, zone agricole, aucune bâtisse, accès facile, 516,500, ferme 25,500, 2000, 1000, 2000, 3000, 4000, 5000, 6000, 7000, 8000, 9000, 10000, 11000, 12000, 13000, 14000, 15000, 16000, 17000, 18000, 19000, 20000, 21000, 22000, 23000, 24000, 25000, 26000, 27000, 28000, 29000, 30000, 31000, 32000, 33000, 34000, 35000, 36000, 37000, 38000, 39000, 40000, 41000, 42000, 43000, 44000, 45000, 46000, 47000, 48000, 49000, 50000, 51000, 52000, 53000, 54000, 55000, 56000, 57000, 58000, 59000, 60000, 61000, 62000, 63000, 64000, 65000, 66000, 67000, 68000, 69000, 70000, 71000, 72000, 73000, 74000, 75000, 76000, 77000, 78000, 79000, 80000, 81000, 82000, 83000, 84000, 85000, 86000, 87000, 88000, 89000, 90000, 91000, 92000, 93000, 94000, 95000, 96000, 97000, 98000, 99000, 100000.

170 COMMERCES
RESTAURANT café-bar avec licence, à vendre, situé rue Lacombe, entre Rachel et Marie-Anne, 288-8892.

170 COMMERCES
RESTAURANT café-bar avec licence, à vendre, situé rue Lacombe, entre Rachel et Marie-Anne, 288-8892.

180 ESPACES COMMERCIAUX, INDUSTRIELS À LOUER
BOUL ST-LAURENT pres Ber-nard, 600 et 1200 car pour com-merce, salle de monre, 484-4132, 322-7287, Jean Dufour courtier.

Anthony Hyde roman Seuil
— Bien. Et où m'avez-vous dit que vous vous rendez ensuite? — Je retourne à Leningrad. — Ils le croiront. Et ils me laisseront tranquille. — Si quelqu'un était capable d'abuser Soubotine, c'était bien lui. — Soit, lui répondis-je. L'accepte. Mais faites cependant quelque chose pour moi: allez vous installer chez quelqu'un ou demandez à quelqu'un de s'installer ici. — Il fit la grimace. — Non. — Mais cette femme, Olga... Son expression devint encore plus amère. — Elle veut m'épouser. La veille de ma mort, je suis donnerai peut-être cette joie — mais pas une minute avant. Puis il fit claquer sa main sur son genou. «Mais je vais le faire pour vous... Je vais lui dire de venir ici. Ce sera plus naturel. Et, à ma vive surprise, il se leva du fauteuil: pas d'un bond, certes, mais avec beaucoup plus de vigueur que je ne m'y attendais. Il portait une chemise de nuit de flanelle, un caleçon long, plusieurs paires de chaussettes et des pantoufles tricôtelées — l'ouvrage d'Olga — qui lui remontaient presque jusqu'aux genoux. «Partons tout de suite, dit-il. Elle doit aller au village à la réouverture du magasin. Il franchit une porte dissimulée par un rideau et en ressortit quelques minutes plus tard, aussi emmitouflé dans des chandails et des manteaux qu'il l'était sous ses couvertures, dans le fauteuil. En sortant, il me prit le bras. L'entraîna vers la route. L'après-midi s'achevait, le ciel devenait plus

sombre et les ombres grises des bouleaux et des pins s'allongeaient sur la neige. Mais il faisait plus chaud et seuls de rares flocons volaient, comme à regret. Nous suivions chacun la trace d'une roue de camion, séparés par la largeur de l'essieu, et je dus ralentir le pas pour respecter son allure, mais, de toute évidence, il n'avait aucun problème. Il avançait d'un pas rapide, un peu craintif peut-être, mais prudent; il se concentrait sur lui-même — ce qui était bon signe, me dis-je, et je m'inquiétai moins pour sa rencontre avec Soubotine. En dix minutes, nous atteignimes la «première» route du canal; c'était là qu'habitait Olga. «Je vais aller la chercher, me dit Chastov, mais ne m'accompagnez pas. Ce n'est pas loin et il vaut mieux qu'elle ne vous voie pas. — En convins. Nous nous serrâmes la main. Puis, avec un petit tremblement de gêne, il fouilla dans les replis de son costume et en retira une petite boîte noire recouverte de cuir. «Pour elle, me dit-il. Pour ma fille. C'était à sa mère. C'est tout ce que j'ai à lui offrir... Si vous voulez bien... — Oui. Bien sûr. — Je pris l'objet; en fait, il ne s'agissait pas d'une boîte mais d'une petite icône de voyage: les côtés et le haut constituaient des rebats que l'on pouvait déplier pour dresser un petit autel. C'est un cadeau russe traditionnel pour souhaiter à un enfant la fête de son saint — le saint dont il porte le nom. Comme sur la plupart des icônes, il y avait une image du saint cisélée en relief sur un petit disque d'or fixé au rabat vertical — je ne reconnus pas de quel saint il s'agissait. Et ce disque se trouve toujours au-dessus d'armoiries. Les famille nobles plaçaient naturellement leurs armes à cet endroit, mais les Russes ordinaires, à qui cet honneur était refusé, empruntaient le blason national, les aigles impériaux de Romanov; et c'était ce que la femme de Youri Chastov avait fait. Sur l'émali cloisonné d'or, très beau quoique un peu usé, les deux aigles brillaient de toute leur gloire passée. «C'est splendide, lui dis-je. Je le remettrai à May. — Il sourit et ses yeux noirs pétillèrent sous l'enorme casquette de laine qui tombait jusque sur ses sourcils. — Et vous vous souviendrez aussi de Pierre... — Dakota du Sud... — Et de Bismarck... — Oui, je me souviendrai. — Très bien. — Puis il leva la main en guise de salut et se retourna. Je le regardai s'éloigner. Un peu plus loin, il m'adressa un autre signe et je repris le chemin de Povonets. — Il faisait sombre; la route était vide. Je pataugeai dans les traces du camion, mais aux abords du village j'obliquai sur la droite... Je traversai non sans mal un champ caillouteux jusqu'à un bosquet d'arbres. C'étaient toujours les mêmes pins à l'agonie, dont l'écorce gris cendré s'écaillait en longues bandes, mais leurs ombres noires m'engluèrent. Je poursuivis ma route. Le vent s'était levé et de la neige tombait

des branches au-dessus de ma tête; parfois je m'enfonçais soudain dans un creux, avec de la neige jusqu'aux cuisses. Mais je ne savais plus en sécurité que sur la route. Et, juste au moment où j'aperçus le lac devant moi, une gerbe de lumière flamba brusquement sur ma gauche: six heures. Je me retournai et, à travers les volutes troubles de mon haleine, je lançai un dernier regard à Povonets, illuminé à travers les arbres. — Dix minutes plus tard, je parvins à ma voiture. Elle était exactement comme je l'avais laissée. Je fis une prière et tournai la clé... Le moteur toussa deux ou trois fois, renâcla, mais il chauffait un peu, je réfléchis à cette journée incroyable: j'avais trouvé plus que je ne cherchais. Et pourtant, tout en serrant la clé de Brightman dans ma paume, je ne pus m'empêcher de penser qu'une fois de plus, chaque facette de cette «affaire», quand je croyais la «résoudre», ne faisait que soulever un mystère de plus. Je déliai la petite icône et l'installai sur le tableau de bord. Je caressai le cuir — aussi doux que de la soie



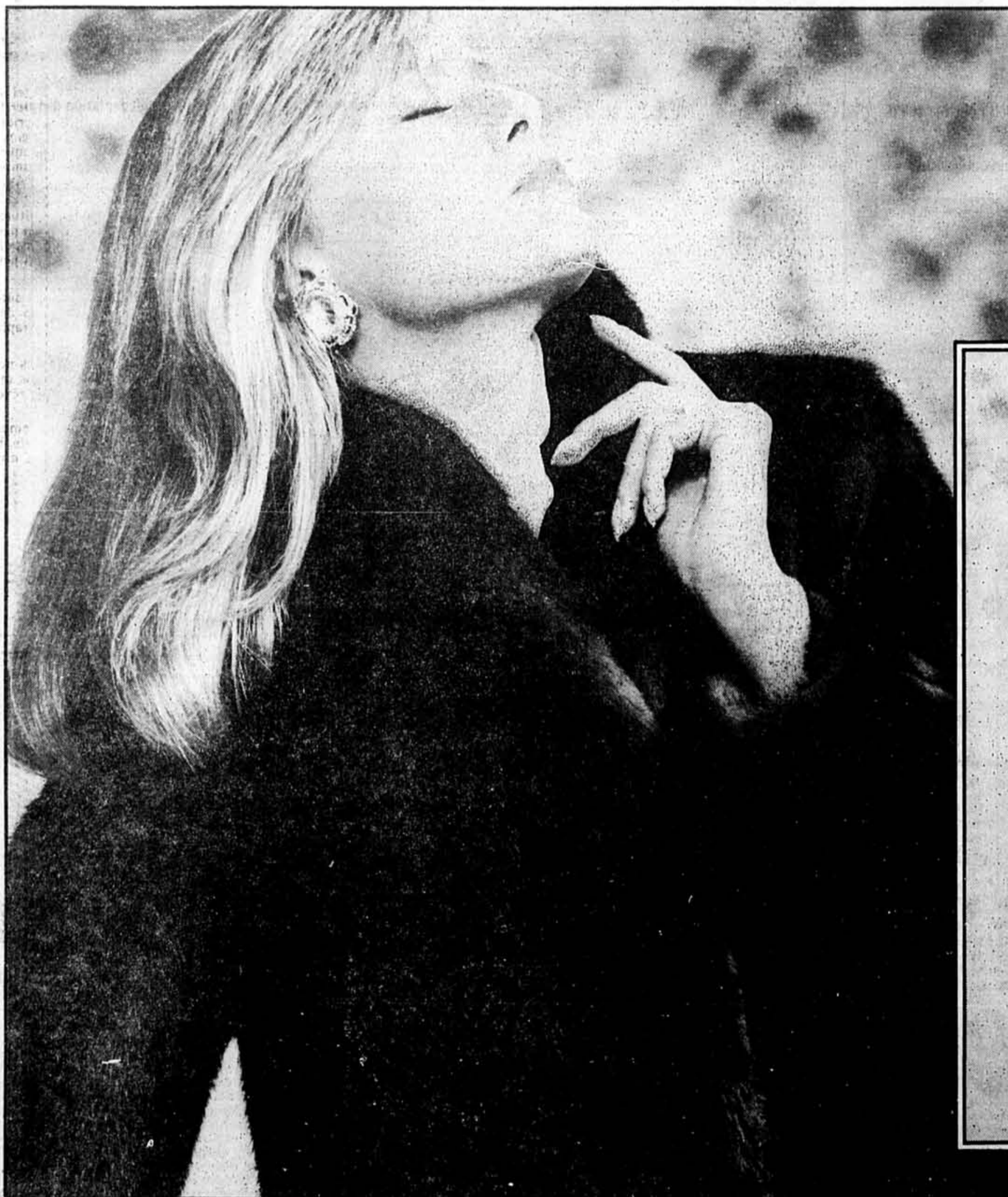
MARDI 20H00

ÉDEN  **À SUIVRE**



LA TÉLÉVISION DE MONTRÉAL

DES MANTEAUX EN VISON MAJESTIC DU CANADA À \$1000 DE RABAIS INCROYABLE MAIS VRAI À LA BAIE!



Choix de 2 superbes modèles, exclusifs à la Baie. Venez découvrir la qualité incomparable du vison d'élevage du Canada, renommé mondialement. Vous serez émerveillées par la richesse et la texture de ces peaux complètement allongées. Les 2 modèles sont à manches resserrées sur poignet, avec col cassé ou col châle, au choix. Trois tons lustrés naturels allant de pastel à foncé d'élevage. De 117 à 120 cm de long. Tailles 8 à 20. Ord. \$4000, **\$2999**. Si vous rêviez d'un manteau de vison, c'est l'occasion ou jamais d'avoir le vôtre et d'économiser!

Fourrures, rayon 156

Centre-ville de Montréal seulement.



En vigueur jusqu'au 6 septembre.

C'est MOINS CHER que vous pensiez à la Baie



• Centre-ville Montréal, lun. à mer., 10h à 18h; jeu. et ven., 10h à 21h; sam., 9h à 17h
• Succursales, lun. à mer., 9h30 à 18h; jeu. et ven., 9h30 à 21h; sam., 9h à 17h

• Centre-ville Montréal 281-4422 • Boulevard 728-4571 • Jardins Dorval 631-6741 • Centre Rockland 739-5521
• Centre Laval 688-8970 • Place Versailles 354-8470 • Place Vertu 332-4550 • Promenades St-Bruno 653-4455

la  **Baie**